

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Languedoc-Roussillon

**Décision n° 7806 du 28 février 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la région de gendarmerie de Languedoc-Roussillon**

NOR : INTJ1401724S

Le commandant de la région de gendarmerie de Languedoc-Roussillon,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;
Vu la décision n° 48011 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325262S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} avril 2014:

Ruiz, Ginès	Nigend : 134 019	Numéro de livret de solde : 5 295 987
--------------------	------------------	---------------------------------------

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2014:

Labourdette, Christian	Nigend : 114 916	Numéro de livret de solde : 5 218 452
-------------------------------	------------------	---------------------------------------

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2014:

Galy, Lionel	Nigend : 193 075	Numéro de livret de solde : 8 047 362
Croibier, Jean-Michel	Nigend : 107 142	Numéro de livret de solde : 5 172 521

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2014:

Le Gallic, Florence	Nigend : 241 097	Numéro de livret de solde : 8 087 816
Gambier, Steve	Nigend : 241 195	Numéro de livret de solde : 8 088 079
Canu, Landry	Nigend : 210 423	Numéro de livret de solde : 8 063 020
Guibal, Kévin	Nigend : 238 623	Numéro de livret de solde : 8 087 053
Lalanne, Jennifer	Nigend : 232 758	Numéro de livret de solde : 8 079 371
Luhern, Aurélie	Nigend : 242 001	Numéro de livret de solde : 8 088 264

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 février 2014.

*Le général, commandant la région
de gendarmerie de Languedoc-Roussillon,
M. LÉVÈQUE*